

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement

Deuxième session

Bangkok, 6-8 novembre 2019

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session**Projet de rapport****I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention**

1. Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement prie le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de poursuivre ses travaux d'analyse et ses activités de renforcement des capacités pour contribuer à évaluer les besoins en matière d'investissement et les stratégies de financement connexes nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable et pour faciliter l'alignement des politiques économiques nationales sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Le Comité prie le secrétariat de continuer d'aider, par des travaux de recherche et des activités de renforcement des capacités, les pays ayant des besoins particuliers à mettre en œuvre leurs programmes d'action pertinents, notamment en vue d'assurer une transition sans heurt pour les pays les moins avancés appelés à sortir de cette catégorie.

3. Le Comité prie le secrétariat de continuer à aider les États membres à renforcer leurs capacités de faire appel aux partenariats public-privé pour le financement des infrastructures, ce qui peut passer par exemple par la coopération Sud-Sud, l'échange de données d'expérience et l'élaboration de projets bancables.

4. Le Comité prie le secrétariat de faciliter la coopération régionale en matière de financement novateur pour atteindre les objectifs de développement durable.

5. Le Comité prie le secrétariat d'aider les États membres, par ses travaux d'analyse et ses activités de renforcement des capacités, à améliorer l'accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au financement en soutenant l'élaboration de politiques, réglementations et mécanismes d'appui voulus, ainsi qu'en facilitant l'accès à des solutions informatiques et basées sur les technologies financières pertinentes.

6. Le Comité prie le secrétariat de continuer à soutenir – grâce à des travaux de recherche et des activités de renforcement des capacités – les États membres, en particulier ceux ayant des besoins particuliers, pour qu'ils puissent relever les défis qui se posent dans le domaine de la fiscalité transfrontière ainsi que les problèmes communs en matière de fiscalité intérieure.

7. Le Comité prie le secrétariat de proposer un projet de mandat d'un groupe de travail sur le renforcement de la coopération fiscale régionale afin de faciliter la poursuite des consultations, lequel sera examiné plus avant par la Commission à sa soixante-seizième session.

II. Compte rendu des travaux

A. Prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques

(Point 2 de l'ordre du jour)

8. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur la prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques (ESCAP/CMPF/2019/1).

9. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Afghanistan ; Bangladesh ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Indonésie ; Népal ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao et Sri Lanka.

10. Le Comité a constaté que les États membres s'étaient attachés à tenir compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques et a reconnu que de grands progrès avaient été accomplis en ce qui concerne la transposition de ces objectifs dans les plans nationaux de développement et diverses stratégies sectorielles, ainsi qu'en matière de suivi des progrès, notamment au niveau infranational.

11. Le Comité a noté que de nombreuses priorités nationales traduisaient les principes énoncés dans le Programme 2030 de ne laisser personne de côté et de préserver l'environnement.

12. Le Comité a indiqué que la pauvreté restait le principal défi à relever dans la plupart des pays en développement et qu'il fallait intervenir sur plusieurs plans pour l'éliminer, à savoir : renforcement de la protection sociale, assurance pour les récoltes, soutien aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, diversification des exportations et lancement de grands projets d'infrastructure.

13. Le Comité a souligné qu'il convenait de mettre véritablement en œuvre des plans et politiques alignés sur les objectifs de développement durable. Il s'agissait notamment d'évaluer les besoins de financement, d'élaborer des stratégies de financement et d'accroître la marge de manœuvre budgétaire au moyen de réformes fiscales et budgétaires. Le Comité accueillait donc avec intérêt les récents travaux du secrétariat visant à estimer les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs dans la région Asie-Pacifique et saluait l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement afin de mettre au point, au bénéfice des États membres, des cadres de financement nationaux intégrés.

14. Le Comité a souligné qu'il fallait que tous les États membres tiennent compte des objectifs du développement durable dans leurs politiques économiques nationales, adoptent une approche faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics et renforcent la coopération régionale à l'appui du Programme 2030.

B. Renforcement de la coopération fiscale régionale en Asie et dans le Pacifique

(Point 3 de l'ordre du jour)

15. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur le renforcement de la coopération fiscale régionale en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CMPF/2019/2).

16. Une table ronde sur le renforcement de la coopération fiscale régionale en Asie et dans le Pacifique a été organisée. Ont participé à cette table ronde : M. Wayne Swan, Président national du Parti travailliste australien et ancien Vice-Premier Ministre et Trésorier de l'Australie ; M^{me} Koni Ravono, Chef du Secrétariat de l'Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique ; M. Michael Lennard, Chef, coopération fiscale internationale, Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ; M^{me} Kim Jacinto-Henares, ancienne Commissaire du Bureau des affaires fiscales des Philippines et membre de la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises ; M. Bruno Carrasco, Chef du Groupe thématique sur la gouvernance de la Banque asiatique de développement (BASD) et M. Andrew Auerbach, Conseiller fiscal principal, Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

17. Les participantes et les participants ont souligné qu'il était important et urgent d'instituer une coopération de grande ampleur dans le domaine fiscal et d'agir collectivement pour résoudre les problèmes fiscaux transfrontières et communs afin d'être en mesure de financer efficacement le développement durable. Ils ont discuté des processus importants en cours dans ce domaine conduits par l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Groupe des Vingt et l'ONU, et ont pris note des efforts qu'ils faisaient pour soutenir et continuer d'encourager les pays en développement dans ces processus en les y incluant sur un pied d'égalité. À cet égard, ils ont relevé le rôle de l'ONU en tant qu'autre conseiller possible vers lequel les pays en développement pouvaient se tourner.

18. Les participantes et les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer le soutien, à l'échelle régionale, aux pays en développement dans les efforts qu'ils font pour développer leurs capacités analytiques afin de pouvoir s'attaquer aux défis de la fiscalité internationale et prendre une large part aux processus décisionnels. Ils ont également pointé l'importance de la coordination des positions régionales pour que celles-ci soient prises en compte dans les discussions menées au niveau mondial. Il fallait, à leur avis, mettre en place une instance de dialogue pour discuter des préoccupations des États membres qui n'étaient pas pleinement prises en compte dans les initiatives internationales relatives à la coopération et à la réforme fiscales. À cette fin, les participants ont appelé les organisations déjà actives dans le domaine fiscal dans la région à resserrer leur collaboration.

19. Des représentantes et représentants des membres et des membres associés suivants ont fait des déclarations : Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Japon et Népal.

20. Une représentante du Centre for Budget and Governance Accountability a fait une déclaration.

21. Le Comité a noté l'importance qu'il y avait à élargir l'assiette fiscale pour financer le développement durable, ainsi que l'action entreprise et les progrès accomplis par les États membres pour accroître les recettes fiscales et améliorer les services et le respect des règles en la matière.

22. Il a souligné que la coopération fiscale régionale était importante pour résoudre les problèmes fiscaux transfrontières et émergents. Il a par ailleurs noté que les pays de la région avaient accru leur participation et leur contribution à la coopération fiscale internationale et régionale.

23. Le Comité s'est déclaré favorable au maintien et au renforcement de la coopération fiscale régionale. Des représentants(e)s ont soutenu la proposition du secrétariat visant à constituer un groupe de travail chargé de consolider la coopération fiscale, un représentant demandant spécifiquement que le secrétariat inscrive cette coopération dans un cadre formel. Un(e) autre représentant(e) a pour sa part demandé que soient clarifiés l'objectif et le processus de constitution du groupe de travail en question.

24. La représentante d'une organisation non gouvernementale a souligné l'importance de la coopération dans les questions fiscales et approuvé l'idée de créer un mécanisme régional pour la renforcer.

C. Renforcement de la coopération régionale en vue de mobiliser des financements en faveur des pays ayant des besoins particuliers
(Point 4 de l'ordre du jour)

25. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur le renforcement de la coopération régionale en vue de mobiliser des financements en faveur des pays ayant des besoins particuliers (ESCAP/CMPF/2019/3).

26. Des représentantes et représentants des membres et des membres associés suivants ont fait des déclarations : Afghanistan ; Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Indonésie ; République démocratique populaire lao ; Turkménistan et Vanuatu.

27. Un représentant de l'Alliance pour l'inclusion financière a fait une déclaration.

28. Le Comité a mis en lumière le rôle critique du financement pour la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays de la région ayant des besoins particuliers, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il a constaté avec inquiétude que le déficit de financement pour la réalisation des objectifs se creusait chaque année et que le paiement des intérêts conjugué au recours croissant à des emprunts à des conditions commerciales réduisait la marge de manœuvre budgétaire. Le Comité a insisté sur l'importance du recours à des systèmes de financement nouveaux et innovants, notamment les technologies financières, la participation d'entités non-étatiques, y compris le secteur privé, les organisations philanthropiques et celles de la société civile, pour combler le déficit de financement.

29. Tout en constatant les progrès accomplis par les pays les moins avancés de la région pour sortir de cette catégorie de pays, le Comité a attiré l'attention sur les impacts potentiels du retrait des mesures de soutien internationales, tels que la perte de l'accès préférentiel aux marchés et les éventuelles modifications des modalités de l'aide publique au développement. À cet égard, il a insisté sur l'importance du maintien de l'appui aux pays les moins avancés en cours de reclassement tout au long de leur processus de transition. Un(e) représentant(e) a proposé de créer un nouveau groupe des pays récemment reclassés et des pays en cours de reclassement afin qu'ils puissent faire collectivement entendre leur voix dans les enceintes internationales pour conserver l'aide dont ils bénéficient.

30. Le Comité a souligné qu'il était important d'accroître les financements publics et privés en faveur du développement durable, en particulier dans trois domaines d'intervention des pouvoirs publics : a) amélioration de l'environnement commercial pour attirer des financements privés et garantir la stabilité macroéconomique ; b) mobilisation accrue des ressources publiques internes par l'augmentation des recettes fiscales et des améliorations dans l'administration fiscale et c) renforcement de la gestion budgétaire publique en reliant les budgets aux plans à moyen terme.

31. Le Comité a mis l'accent sur les services financiers numériques pour favoriser l'inclusion financière ainsi que sur la pertinence des microentreprises et petites et moyennes entreprises dans la création d'emplois. Il a pris note des possibilités offertes par des instruments financiers innovants tels que les obligations vertes. Il a mis en exergue l'importance du financement infrastructurel pour réduire les inégalités dans l'accès aux services et fait ressortir la pertinence des partenariats public-privé en tant que modalité de financement. À cet égard, il était nécessaire de procéder à un partage des données d'expérience par l'échange d'information et la coopération Sud-Sud, et par l'octroi d'une assistance technique aux unités ministérielles chargées des partenariats public-privé.

D. Sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement
(Point 5 de l'ordre du jour)

Activités menées en 2018 et 2019 au titre du sous-programme compte tenu des recommandations formulées par le Comité à sa première session
(Point 5 a) de l'ordre du jour)

32. Le Comité était saisi de la note du secrétariat transmettant le rapport sur les activités menées en 2018 et 2019 au titre du sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement compte tenu des recommandations qu'il avait formulées à sa première session (ESCAP/CMPF/2019/4).

33. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

34. Le Comité n'a pas formulé d'observations concernant l'application des demandes et des recommandations formulées par le Comité à sa première session, tenue en décembre 2017.

Examen de l'orientation future du sous-programme
(Point 5 b) de l'ordre du jour)

35. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur l'examen de l'orientation future du sous-programme (ESCAP/CMPF/2019/5).

36. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Afghanistan ; Bangladesh ; Chine ; Fédération de Russie ; Japon et Pakistan.

37. Le Comité a pris note des propositions tendant à actualiser son mandat afin qu'il soit aligné sur le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et d'autres mesures récentes, telles que la Stratégie du Secrétaire général pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2018-2021) et l'adoption de la résolution 74/1 de la Commission intitulée « Faciliter la transition sans heurt des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique vers un reclassement durable hors de leur catégorie ».

38. Avant d'approuver le projet de mandat, le Comité a noté qu'il fallait mener un examen complet du mandat des autres comités afin d'éviter les doubles emplois. Cela permettrait de veiller à ce que la mise à jour de son mandat s'inscrive dans la droite ligne de l'examen actuel de l'appareil de conférence de la Commission.

E. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-seizième session
(Point 6 de l'ordre du jour)

39. Aucun projet de résolution n'a été examiné par le Comité.

F. Dates, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité
(Point 7 de l'ordre du jour)

40. Le Comité a été informé que sa troisième session devrait en principe se tenir à Bangkok durant le dernier trimestre de 2021. Les dates exactes seraient déterminées en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

G. Questions diverses
(Point 8 de l'ordre du jour)

41. Le (la) représentant(e) de l'Inde a souligné la nécessité de s'attaquer aux risques associés aux changements climatiques, qui ont aujourd'hui des incidences négatives considérables dans la région.

H. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session
(Point 9 de l'ordre du jour)

42. Le Comité a adopté le présent rapport le 8 novembre 2019.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

43. Le Comité a tenu sa deuxième session à Bangkok du 6 au 8 novembre 2019. La session a été ouverte par la Secrétaire exécutive de la CESAP. Des

discours liminaires ont été prononcés par M. Ahmad Jawad Osmani, Vice-Ministre de l'administration et des finances auprès du Ministère afghan de l'économie ; M^{me} Fathimath Niuma, Vice-Ministre auprès du Ministère maldivien de la planification et de l'infrastructure nationale et M. Yasuyuki Sawada, Économiste en chef et Directeur général du Département de recherche économique et de coopération régionale de la Banque asiatique de développement.

B. Participation

44. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session du Comité : Afghanistan ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Kazakhstan ; Maldives ; Mongolie ; Népal ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Turkménistan ; Turquie et Vanuatu.

45. Une représentante de l'Observateur permanent auprès de la CESAP ci-après a participé à la session : Autriche.

46. Un représentant de la Commission économique pour l'Afrique a également assisté à la session.

47. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient représentés : CNUCED et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

48. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque asiatique de développement et Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3.

49. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient également représentés : Alliance for Financial Inclusion ; Centre for Budget ; Centre for Policy Dialogue ; Governance Accountability ; South Asian Network on Economic Modelling ; Université de Pékin ; Université de Téhéran et World Green Organization.

C. Élection du Bureau

50. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Président :	M. Ribaun Korm (Cambodge)
Vice-Présidents :	M ^{me} Samantha K. Jayasuriya (Sri Lanka) M. Khomraj Koirala (Népal)

D. Ordre du jour

51. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.

2. Prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques.
3. Renforcement de la coopération fiscale régionale en Asie et dans le Pacifique.
4. Renforcement de la coopération régionale en vue de mobiliser des financements en faveur des pays ayant des besoins particuliers.
5. Sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement :
 - a) Activités menées en 2018 et 2019 au titre du sous-programme compte tenu des recommandations formulées par le Comité à sa première session ;
 - b) Examen de l'orientation future du sous-programme.
6. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-seizième session.
7. Dates, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session.

E. Manifestations parallèles

52. Les ateliers et manifestations parallèles ci-après se sont tenus en même temps que la session du Comité :

- a) Du 4 au 7 novembre 2019 : atelier mené conjointement par la CESAP et la CNUCED sur la promotion de la transformation économique structurelle dans les pays en développement sans littoral d'Asie et du Pacifique ;
- b) Du 5 au 7 novembre 2019 : atelier mené conjointement par la CESAP et le Programme des Nations Unies pour le développement sur l'intégration des objectifs de développement durable dans les processus de planification, de budgétisation, de financement et d'investissement ;
- c) 6 novembre 2019 : manifestation parallèle sur le financement des infrastructures pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique ;
- d) 7 novembre 2019 : manifestation parallèle sur l'utilisation des ressources des océans pour lever davantage de fonds en vue de favoriser le développement durable des petits États insulaires en développement ;
- e) 8 novembre 2019 : manifestation parallèle intitulée « La dernière ligne droite : réduire la pauvreté en Chine de manière précise et ciblée ».

Annexe

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CMPF/2019/1	Prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques	2
ESCAP/CMPF/2019/2	Renforcement de la coopération fiscale régionale en Asie et dans le Pacifique	3
ESCAP/CMPF/2019/3	Renforcement de la coopération régionale en vue de mobiliser des financements en faveur des pays ayant des besoins particuliers	4
ESCAP/CMPF/2019/4	Rapport sur les activités menées en 2018 et 2019 au titre du sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement compte tenu des recommandations formulées par le Comité à sa première session	5 a)
ESCAP/CMPF/2019/5	Examen de l'orientation future du sous-programme	5 b)
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CMPF/2019/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1
ESCAP/CMPF/2019/L.2	Projet de rapport	9
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-macroeconomic-policy-poverty-reduction-and-financing	Information for participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-macroeconomic-policy-poverty-reduction-and-financing	List of participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-macroeconomic-policy-poverty-reduction-and-financing	Tentative programme	